



Schweizer Pferderennsport-Verband Fédération Suisse de courses de chevaux



Assemblée des délégués du 19 janvier 2018

RAPPORT CONCERNANT L'ÉLEVAGE

Remarques préliminaires (rappel)

1. Reconnaissance comme fédération d'élevage

La Fédération suisse de courses de chevaux (FSC) a été reconnue définitivement en tant que fédération d'élevage par décision de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) du 9 janvier 2012 après avoir rempli toutes les exigences fixées dans la décision de l'OFAG du 6 mai 2011. Cette reconnaissance est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

De même, la FSC a été reconnue en tant que service émetteur de passeports équins par décision de l'OFAG du 25 mai 2011. Cette reconnaissance est valable jusqu'au 31 décembre 2019.

Fort de sa reconnaissance en tant que fédération d'élevage, la FSC est également reconnue comme telle tant par la Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop (FIAH) que par la Société d'encouragement à l'élevage de chevaux français (SECF) pour les trotteurs.

2. Contributions fédérales

Pour les années 2011, 2012 et 2013, la FSC a bénéficié de contributions fédérales pour l'encouragement de l'élevage aussi bien en ce qui concerne les naissances que les épreuves de performance.

Suite à la révision de l'Ordonnance sur l'élevage, la FSC ne bénéficie plus de subventions fédérales depuis le 1^{er} janvier 2014, après que la confédération ait supprimé son soutien aux épreuves de performance.

Malgré le fait qu'elle ne bénéficie plus de subventions fédérales, la FSC demeure reconnue aussi bien en tant que fédération d'élevage que de service émetteur de passeports.

Rapport 2017

Comme organisation d'élevage reconnue ne recevant pas de contributions fédérales pour l'encouragement de l'élevage en 2017, la FSC doit, comme en 2016, présenter à l'OFAG un rapport annuel comprenant notamment le nombre d'animaux mâles et femelles inscrits au herd-book en 2017 ainsi qu'un récapitulatif des épreuves de performance effectuées.



Schweizer Pferderennsport-Verband Fédération Suisse de courses de chevaux



a. Nombre d'animaux mâles et femelles inscrits au herd-book
(nombre de poulains identifiés et enregistrés en 2017)

	2017	2016	2015	2014	2013
Chevaux de courses au galop					
Mâles	3	9	9	15	12
Femelles	7	7	5	7	15
<i>Total I</i>	10	16	14	22	27
Chevaux de courses au trot					
Mâles	22	17	18	21	24
Femelles	24	19	26	25	20
<i>Total II</i>	46	36	44	46	44
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	56	52	58	68	71

b. Epreuves de performance effectuées en 2017

	2017	2016	2015	2014	2013
Epreuves de performance (galop)	407	410	341	426	394
Epreuves de performance (trot)	<u>684</u>	<u>891</u>	<u>1'000</u>	<u>1'119</u>	<u>1'117</u>
TOTAL	1'091	1'301	1'341	1'545	1'511



Schweizer Pferderennsport-Verband Fédération Suisse de courses de chevaux



Commission d'élevage

La commission d'élevage ne s'est pas réunie en 2017, ce qui ne signifie toutefois pas qu'aucune activité ne s'est déroulée en 2017.

Commission d'élevage

La commission d'élevage a fait quelques modifications mineures du Règlement d'élevage et ces différentes décisions ont été prises par voie de circulaire. Ces modifications ont été approuvées par le comité FSC, puis publiées dans le Bulletin officiel des courses et de l'élevage en cours d'exercice.

La Commission d'élevage a traité de la reconnaissance de onze poulains pur sang comme indigènes (sans droit aux primes d'élevage) ainsi que de formalités concernant la conformité des procédures de la FSC avec les normes édictées par l'ISBC (International Stud Book Committee), qui gère au niveau international le stud book du pur sang.

La Commission d'élevage a d'autre part publié en février 2017 le Stud Book Trot Tome XI 2015 ainsi que le Stud Book Galop Tome XIII 2015.

Les Stud Books Trot et Galop 2016 sont eux aussi pratiquement terminés. Leur publication est prévue dans les premiers mois de l'exercice 2018.

Commission d'agrément

La commission d'agrément est composée de membres de la commission d'élevage, raison pour laquelle ce point est traité dans ce rapport.

En 2017 une demande de reconnaissance d'étalons pour l'élevage suisse de galopeurs est parvenue à la commission d'agrément. L'étalon a été approuvé pour l'élevage par la commission d'agrément.

Un grand merci va à toutes les personnes – éleveurs et leur entourage, collaboratrices et collaborateurs des fédérations – qui s'engagent en faveur de l'élevage de chevaux de courses, malgré un contexte économique difficile.

Vandoeuvres, le 9 janvier 2018

Henri Turrettini
Président de la Commission d'élevage